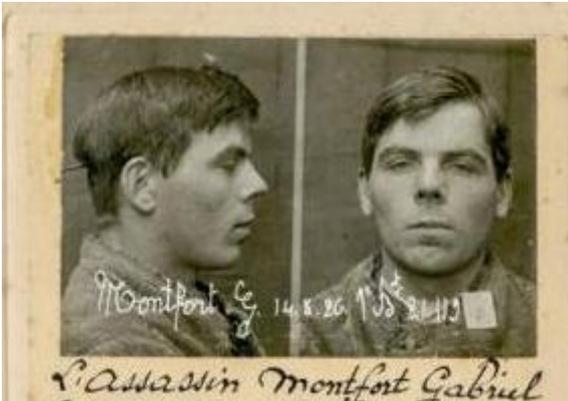


Eugène Lenormand a été assassiné.

Séparé de l'article que je voulais écrire sur les prisons de Rambouillet, ce fait divers tragique mérite-t-il d'être rattaché au *patrimoine* de Rambouillet ? J'ai bien conscience que non. Mais il est tellement significatif de son époque que je ne résiste pas à l'envie de vous conter cette histoire qui a mis pendant quelques jours Rambouillet à la une de tous les journaux.

1. L'exécution :



Le 5 juillet 1927, **Gabriel Montfort** est réveillé à 3h50 à la prison Saint Pierre de Versailles, où il est incarcéré. Il a été condamné à mort avec ses deux complices. le 3 mars 1927.

Montfort dort profondément quand le procureur Caillé le réveille.

-«*C'est pour ce matin ? J'aurai du courage.*» Au procureur il ajoute : « *Vous, laissez-moi tranquille, je vous ai assez entendu* ».

Il s'habille, demande une plume, de l'encre et du papier, pour rédiger une lettre d'adieu à sa sœur,

tout en fumant une cigarette et en buvant un verre de rhum.

On lui refuse la possibilité de revoir ses complices, et son avocat lui cache que tous deux ont vu ce matin leur peine commuée en travaux forcés à perpétuité.

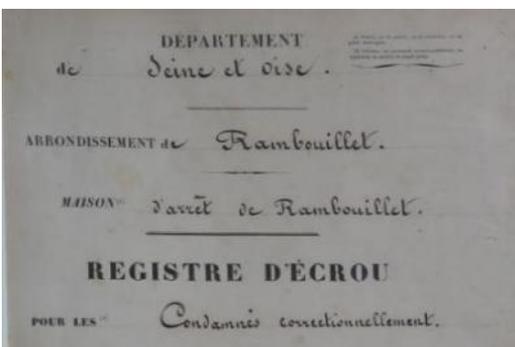
Ensuite il se confesse, communique, et sort de sa cellule après avoir donné l'accolade à l'aumônier.

A 4h40 le couperet de la guillotine, dressée en public devant la prison, sur la place des Tribunaux, de Versailles s'abat.

Le corps de Montfort est transporté puis inhumé au cimetière des Gonards de Versailles.

Ainsi se termine un fait divers tragique qui a tenu la France en haleine durant quelques jours, l'année précédente.

2. Le crime et l'évasion :



François Barrere, dit Roth, 23 ans, Henri Montillon, 20 ans et Gabriel Montfort, 21 ans, tous trois récidivistes maintes fois condamnés pour vols, violences et autres faits, sont incarcérés depuis quelques jours à la prison de Rambouillet, rue du Moulin.

La prison héberge alors 38 détenus, surveillés en temps normal par 3 gardiens. Mais ce 11 juin 1926, le gardien chef est malade et n'a pas pu être remplacé. A midi le gardien Lenormand reste seul pendant que son collègue va déjeuner.

Montfort raconte : « *profitant que le gardien Lenormand était seul à la prison, je lui fis croire que Montillon était malade. Il monta dans sa cellule et je le suivais. Sitôt la porte ouverte je le saisissais par derrière, et le ligotais pendant que Montillon lui serrait le cou avec une serviette. Une fois mort nous avons pris ses clefs et sommes partis délivrer Barrere. Ensuite nous avons changé de vêtements au vestiaire; Barrere et Montillon ont pris chacun un pistolet, et nous nous sommes enfuis.* »



Eugène Lenormand

Un témoin qui les voit quitter la prison, les trouve suspects, et prévient le gendarme Vast. Celui-ci enfourche sa bicyclette, va jusqu'à la gare, et ne les voyant pas, revient à la prison, pour y découvrir le corps sans vie du gardien, et constater l'évasion.

Eugène Lenormand, 32 ans, ancien sous-officier décoré de la croix de guerre occupait à Rambouillet son premier poste. Il habitait avec sa femme et sa fille de cinq ans au 19 rue Lachaux.

Sitôt connu son assassinat, le Garde des Sceaux, Pierre Laval, lui confère à titre posthume la médaille pénitentiaire, pour avoir « trouvé une mort héroïque dans l'accomplissement de son devoir » et annonce que sa veuve touchera une indemnité exceptionnelle.

Ses obsèques ont lieu le lundi 14 juin à 10h.

3. La poursuite :

La gendarmerie de Rambouillet, un détachement du 4ème hussards, et les gardes forestiers se lancent immédiatement à la poursuite des évadés.

Leur signalement est communiqué dans toute la région, et leur photo est publiée dans les journaux du 12 juin.

Le lendemain les commissaires Simon et Grizelli, de la première brigade de police mobile (les « brigades du Tigre ») sont envoyés sur les lieux. Des civils s'arment et viennent, avec leurs chiens, appuyer les forces de l'ordre.

On apprend que deux bicyclettes ont été volées sur la voiture de déménagement de Mme Mougin, à Bonnelles, et à 8h20 un bucheron signale à la gendarmerie de Limours qu'il a vu trois hommes, dont deux sur une seule bicyclette : leur signalement répond à celui que le journal a publié.

A minuit, au lieu dit « les douze tournants » les gendarmes les retrouvent. Une dizaine de coups de carabines sont tirés, et un des fuyards est blessé, mais tous trois réussissent à prendre la fuite vers Arpajon.

Un barrage est dressé, et vers les 2h, Montfort est arrêté. Il est seul.

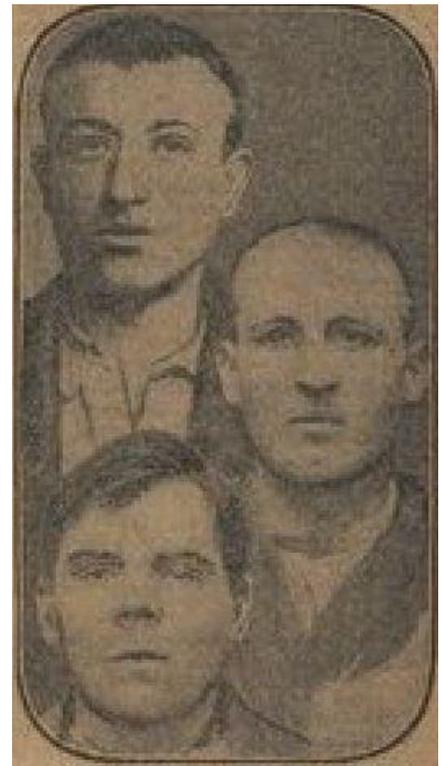
Ses deux complices ont abandonné leur bicyclette et se sont enfuis dans les bois. Ils sont recherchés sans succès vers Ponthierry, dans le parc de Pringy et les bois de Montgémont.

4.L'arrestation et le procès:

Le 16 juin, dans Paris, Barrere est ceinturé au moment où il allait prendre un tramway : les policiers surveillaient son amie Yvonne Hutson, et l'ont suivi quand il sortait de chez elle.

Le lendemain Montillon est aperçu dans un terrain vague, près d'un hangar d'Arcueil-Cachan. L'endroit est encerclé et le fuyard est arrêté, caché dans une botte de foin. Il a toujours le pistolet dérobé à la prison de Rambouillet, mais n'essaye pas d'utiliser son arme.

La fièvre retombe et le nom de Rambouillet quitte la une des journaux.



On reparle de cet assassinat le 3 mars 1927 au moment du procès des trois complices. Barrere reconnaît avoir été l'instigateur du plan d'évasion, et du crime du gardien - mais sans y avoir pris part.

« Rien de personnel ! Lenormand était un chic type qui nous donnait souvent des rations de pain en supplément » mais sa mort leur semblait nécessaire pour faciliter leur fuite.

Le tribunal de Versailles les condamne tous trois à mort. Les condamnations de Barrere et Montillon sont commuées en travaux forcés à perpétuité, le matin où ils auraient dû être exécutés.

Durant l'année 1927 sept condamnés à mort sont exécutés en France.

C'est cette même année que les anarchistes Nicola Sacco, Bartolomeo Vanzetti et Celestino Madeiros sont exécutés sur la chaise électrique dans la nuit du 22 au 23 août **1927**, à la prison de Charlestown (en) dans la banlieue de Boston

En France, le 24 juin 1939, les exécutions capitales publiques sont supprimées; elles ont dorénavant lieu dans l'enceinte des prisons, à l'abri des regards de la foule.

Le 4 juin 1960, la peine des travaux forcés est supprimée.

Et le 18 septembre 1981, la peine de mort est abolie en France.

Christian Rouet

sources :

« le Journal » du 12 juin 1926

« le Petit Parisien » du 12 juin 1926

« l'Humanité » du 12 juin 1926

« L'Echo de Paris » des 12, 13, 14 et 18 juin 1926

« Paris Soir » du 5 juillet 1927